

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAPA

- Identification de l'organisme qui passe le marché : **COMMUNE DE MALBUISSON**
52 Grande Rue 25160 Malbuisson

- Personne Responsable du Marché : **Monsieur Claude LIETTA**
Maire de Malbuisson

- Objet du Marché : **Contrat d'entretien et réparations
des chaudières de la Commune**

- Caractéristiques principales :

Entretien et réparations diverses des chaudières communales (fuel et gaz)

- Procédure de passation : **Marché à Procédure Adaptée**

- Critères d'attribution des offres :

- 1) Délais d'intervention (30 %)
- 2) Coût de la prestation (50 %)
- 3) Qualifications (20 %)

- Remise des offres : **Date limite de réception des offres :**
22 juin 2018 à 12 heures

à la Mairie de MALBUISSON 52 Grande Rue 25160 MALBUISSON

- date d'envoi du présent avis à la publication :

04 Juin 2018



**Le Maire,
Claude LIETTA**



REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

CONTRAT D'ENTRETIEN et REPARATION DES CHAUDIERES

Objet

La Commune de Malbuisson procède à une consultation en vue d'assurer l'entretien des chaudières fonctionnant au gaz et au fuel des bâtiments communaux ci-dessous :

Mairie/Ecole/MDTL/Bibliothèque	1 chaudière fuel
Eglise	1 chaudière fuel

Logements communaux :

- 70 Grande Rue	1 chaudière fuel
- 1 Place de la Poste	4 chaudières gaz
- 3 Place de la Poste	5 chaudières gaz
- 47 Grande Rue	5 chaudières gaz

Durée du contrat

La durée du contrat est fixée à **1 an renouvelable 2 fois** avec une prise d'effet à la date de notification du contrat.

Détail des prestations

- 1 visite annuelle, dont la date sera convenue en accord entre les parties.

Au cours de cette visite seront effectuées les prestations suivantes :

- Inspection et nettoyage chaudière, brûleur, rampe de gaz,
- Nettoyage du filtre avec contrôle des débits de gaz,
- Inspection des canalisations et appareils électriques périphériques à la chaudière,
- Vérification du bon fonctionnement des appareils de contrôle et de sécurité,
- Vérification et réglage de la combustion avec compte rendu de l'analyse,
- Etablissement systématique d'une fiche de contrôle sur registres existants,
- Entretien des bouches d'aération.

Les marques des chaudières varient en fonction des bâtiments.

Complément de l'offre

Le candidat indiquera ses délais d'intervention sur site (délais qu'il s'engage à respecter également pour une intervention en urgence) :

- en jours ouvrables,
- dimanches et jours fériés.

Il précisera éventuellement le montant de ses frais de déplacement.

Documents à fournir par le prestataire de service (à joindre obligatoirement)

- Le contrat d'entretien type complété par l'entreprise
- L'attestation de situation de l'entreprise (modèle K ou K bis)
- Les certificats de qualification

Conditions de la consultation

La consultation est lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée selon le Code des Marchés Publics comprenant :

- Un avis public à la concurrence
- Un règlement particulier
- Un contrat type

Renseignements divers

**Offre à retourner à la mairie de Malbuisson-
52 Grande Rue 25160 MALBUISSON
avant le 22 Juin 2018 à 12 h**

Pour tout renseignement complémentaire sur la consultation, contacter :

Monsieur Christophe PODICO (portable 06 08 77 86 74)
ou la Mairie de Malbuisson (téléphone 03 81 69 31 76)

Fait à Malbuisson, le 1^{er} Juin 2018



Le Maire,
Claude LIETTA

CONTRAT D'ENTRETIEN

**OBJET : Entretien et réparations des chaudières
de la Commune de MALBUISSON**

Entre la Société
Représentée par :
N° siret

Adresse

Téléphone

d'une part,

et

La Commune de MALBUISSON, représentée en la personne de son Maire, agissant au nom de celle-ci, en application de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

La Commune de MALBUISSON confie à la société dénommée ci-dessus l'entretien des chaudières des bâtiments communaux :

Mairie/Ecole/MDTL/Bibliothèque	1 chaudière fuel
Eglise	1 chaudière fuel

Logements communaux :

- 70 Grande Rue	1 chaudière fuel
- 1 Place de la Poste	4 chaudières gaz
- 3 Place de la Poste	5 chaudières gaz
- 47 Grande Rue	5 chaudières gaz

Le détail avec les coordonnées des locataires sera remis à l'entreprise au moment de la notification du marché.

ARTICLE 2 : DETAIL DES PRESTATIONS

Les travaux consistent en :

- 1 visite obligatoire annuelle, dont la date sera convenue en accord entre les parties,

au cours de laquelle seront effectuées les prestations suivantes :

- Inspection et nettoyage chaudière, brûleur, rampe de gaz,
- Nettoyage du filtre avec contrôle des débits de gaz,
- Inspection des canalisations et appareils électriques périphériques à la chaudière,

- Vérification du bon fonctionnement des appareils de contrôle et de sécurité,
- Vérification et réglage de la combustion avec compte rendu de l'analyse,
- Etablissement systématique d'une fiche de contrôle sur registres existants,
- Entretien des bouches d'aération.

Les marques des chaudières varient en fonction des bâtiments.

La Commune s'engage à avertir la société dès qu'elle a remarqué une anomalie ou un défaut de fonctionnement des installations. Les délais d'intervention par la Société pour effectuer les interventions (même urgentes), pour le chauffage et l'eau chaude sont les suivantes :

- en jours ouvrables :
- dimanches et jours fériés :

Le montant éventuel des frais de déplacement est indiqué ci-dessous :

-

ARTICLE 3 : TRAVAUX HORS PRESTATIONS

Si des réparations ou des remplacements de pièces s'avèrent nécessaires, un devis sera présenté à la Commune et l'intervention ne pourra se faire qu'après signature du devis. En cas d'urgence et sur accord de la Commune, les travaux pourront être faits immédiatement.

Le coût horaire de la Main d'œuvre est fixé comme suit pour la durée du contrat :
..... € HT.

ARTICLE 4 : COUT DU SERVICE

Le montant annuel de la prestation d'entretien des chaudières s'élève à :

- **Euros HT, soit** **Euros TTC.**

ARTICLE 5 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à la date de notification de celui-ci.

Il est établi pour une durée **d'un an avec reconduction 2 fois** (sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, deux mois avant la date anniversaire du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que la partie dénonçant le contrat n'ait à justifier sa décision).

ARTICLE 6 : OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

(A compléter si nécessaire par la Société)

Fait à Malbuisson, le

Le Représentant de la Société,
(Tampon et signature)
Précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour notification,
Fait à Malbuisson, le
Le Maire de la Commune de Malbuisson,
(Tampon et signature)